



MAIRIE DE SAINT-PATHUS
Rue Saint-Antoine
77178 SAINT-PATHUS
Téléphone : 01 60 01 01 73
Télécopie : 01 60 01 58 29

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2007

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 juin 2007, le Conseil Municipal a été convié à une nouvelle réunion le 04 juillet 2007

L'an deux mille sept, le quatre juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur STEPHAN.

Etaient présents : M. STEPHAN, M. JOURNET, Mme THOUVENIN (arrivée à 18h09), M. BOULARAND, Mme ALEXIS, M. ENCINAS, M. NICOLAS (arrivée à 18h50), Mme ARBI (arrivée à 18h25), M. VESCHAMRE, M. VAN HAVERMAET, M. BONNERAVE, M. CARON (arrivé à 18h08) M. MILLOUR (arrivé à 18h11)

Absents excusés:

M. GODEFROIT ayant donné pouvoir à M JOURNET
Mme VLERICK ayant donné pouvoir à Mme ARBI
M HENRY ayant donné pouvoir à M. MILLOUR

Absents :

M. AZEROUAL
M. GIRIER-DUFournier
Mlle BARHOUMI
Mme FENEUILLE
Mme GUIHENEUX
Mme MAZURE
Mme CHESNEAU
Mme MARCHAND
M. LE GOAZRE DE TOULGOET

Le Maire propose une secrétaire de séance : Madame ALEXIS

Le Maire ouvre la séance

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2007

Le Procès Verbal est adopté par 8 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Monsieur BONNERAVE)

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 ETABLI PAR LE PERCEPTEUR (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)

Monsieur JOURNET présente le compte de gestion

Monsieur JOURNET procède à la lecture du projet de délibération.

Le compte de gestion est un document comptable établi par le Percepteur de Dammartin-en-Goële, qui détaille les dépenses et les recettes ordonnancées au cours de l'exercice 2006.

C'est donc un document pouvant être considéré comme un bilan, un cliché de toutes opérations comptabilisées pendant cet exercice, qui permet de dégager un résultat d'exercice au 31 décembre 2006 et un résultat cumulé à cette même date des sections d'investissement et de fonctionnement.

Ce document est strictement identique en ses prévisions et en ses réalisations aux résultats du Compte Administratif 2006. Les résultats déterminés sont ensuite repris dans le budget de l'exercice suivant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion arrêté aux résultats suivants :

Section fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2006	:	704 215,66 €
Résultat de clôture 2006	:	732 202,74 €

Section investissement :

Résultat de l'exercice 2006	:	- 36 436,19 €
Résultat de clôture 2006	:	- 551 812,35 €

Résultats cumulés :

Résultat de l'exercice 2006	:	667 779,47 €
Résultat de clôture 2006	:	180 390,39 €

Le compte de gestion est adopté par 09 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs MILLOUR, CARON, BONNERAVE, HENRY)

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Monsieur JOURNET présente aux membres de l'assemblée les dépenses chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement

Monsieur JOURNET donne la liste des MAPA en 2006. Il précise que ce sont en majorité des marchés à bons de commandes.

LISTE DES MAPA

PASSES EN

2006

Attributaire	Objet	Entrée en vigueur	Échéance ou durée	Montant
Argos Hygiène	Fourniture et livraison de produits d'entretien	21 avril 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 8000 € ht Max : 16000€ ht
CARRERE	Marché de maîtrise d'œuvre maison de gardien....	26 juillet 2006	Jusqu'à la période de fin de garantie de parfait achèvement	22240 € ht
Etter	Fourniture et livraison de fournitures administratives	21 avril 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 7500 € ht Max : 15000€ ht
Forclum Martinot	Entretien de l'éclairage public	06 juillet 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 20000 € ht Max : 45000€ ht
France Sécurité	Fourniture de vêtements de travail pour les services scolaires et techniques	21 avril 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 5000 € ht Max : 10000€ ht
Habimat	Fourniture de vêtements de travail pour la Police Municipale	21 avril 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 5000 € ht Max : 10000€ ht

Melun Impression	Réalisation et impression du bulletin Municipal	2 avril 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 5000 € ht Max : 10000€ ht
SMACL	Marché Police d'assurance responsabilité civile	1 ^{er} septembre 2006	31 août 2007	Redevance annuelle 2262.50 € ht Pour 2006 : 889.94 € ht
SMACL	Marché Police d'assurance	1 ^{er} septembre 2006	31 août 2007	Redevance annuelle

	multirisque bâtiments			18296.40 € ht Pour 2006 : 6115.51 € ht
SMACL	Marché Police d'assurance protection juridique	1 ^{er} septembre 2006	31 août 2007	Redevance annuelle 800 € ht Pour 2006 : 267.39 € ht
SMACL	Marché Police d'assurance flotte automobile	1 ^{er} septembre 2006	31 août 2007	Redevance annuelle 5250 € ht Pour 2006 : 1754.79 € ht
VERITAS	Marché de vérifications périodiques....	27 octobre 2006	26 octobre 2009	Redevance annuelle 5485 € ht
Wiame VRD	Marché d'entretien voirie	5 septembre 2006	1 an reconductible 3 fois	M à BdC Min : 30 000 € ht Max : 45 000€ ht

Monsieur MILLOUR demande à quels services sont affectés les deux véhicules achetés ?

Messieurs JOURNET répond qu'un des véhicules est pour la Police Municipale et le second pour le Secrétaire Général

Monsieur CARON souhaite connaître la répartition des montants des travaux entre le complexe sportif et les écoles.

Monsieur JOURNET réplique que c'est environ 50/50

Monsieur CARON demande si les réponses seront notées dans le compte rendu

Monsieur JOURNET lui répond que « oui »

Monsieur BONNERAVE demande si dans le compte rendu seront notées toutes les réponses aux questions

Monsieur JOURNET réplique « oui »

Débat sur la répartition des travaux entre le complexe et les écoles

Listes détaillée des montants inscrits en travaux en régie au CA 2006 :

Electricité pour 23 212.42 €

Achat fournitures - écoles : 5 159.43 €

- Complexe Sportif : 4 152.99 €

Frais de personnel : 13 900 €

Plomberie pour 2 383.28 € → écoles

Aménagement sécurité pour 13 465.78 € correspondant à de la signalétique.

Services techniques pour 2 833.06 €

Débat sur le montant de l'indemnisation du Trésorier Principal et de Madame PETIT.

Puisque rien n'a été prévu pour Madame PETIT, il serait peut être possible de lui faire un rattrapage

Monsieur JOURNET répond « pourquoi pas »

Monsieur BONNERAVE fait une observation sur le kilométrage de la voirie qui paraît avoir augmenté. Il précise qu'il y a 20 kilomètres et 3 kilomètres rétrocedé

Monsieur JOURNET répond qu'il y a des parcelles rétrocedées ajoutées

Monsieur BONNERAVE indique que les ratios sont, pour la plupart, faux. Il demande si cela est du à l'informatique ou pas. Le ratio 11 est de 0,95 et non celui indiqué. La moyenne nationale étant de 0,82 la dette est importante.

Monsieur JOURNET réplique qu'elle se règlera sinon il n'y aura pas d'investissement

Monsieur STEPHAN précise que cela est un choix. Si nous ne faisons rien il n'y aurait pas besoin d'emprunter.

Monsieur MILLOUR demande des détails sur ce qui a été versé au collège de Longperrier, que la participation est très différente entre 2005 et 2006

Monsieur JOURNET explique une baisse d'effectifs

Montant annuel versé aux différents organismes de regroupement :

- SIEP : 4 226.75 €
- CES Oissery : 39 735.45 €
- Lycée Longperrier : 77 209.30 €
- Syndicat Théroanne : 2 387.43 €

Subventions versées par les différents Organismes Publics en 2006 pour 322 439.62 € :

- Région : 79 222.41 €
- Département : 234 722.21 €
- Etat : 8 495.21 €

Restes à réaliser : 397 877.91 € :

- Département : 200 039.91 €
- Région : 170 688 €
- Etat : 27 150 €

Le Conseil Municipal suite à l'exposé de Monsieur JOURNET Adjoint aux finances, après en avoir délibéré et pris connaissance des résultats par section :

- Investissement réalisé
 - Dépenses : 2 053 750,02 €
 - Recettes : 1 501 937,67 €
 - - 551 812,35 €

- Investissement des restes à réaliser
 - Dépenses : 570 221,81 €
 - Recettes : 397 877,91 €
 - - 172 343,90 €

Soit un déficit global d'investissement de : 724 156,25 €

- Fonctionnement réalisé
 - Recettes : 4 179 441,19 €
 - Dépenses : 3 447 238,45 €
 - 732 202,74 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 732 202,74 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE et CONFIRME** d'affecter le résultat de la façon suivante :

Au titre de l'autofinancement au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement
Soit 724 156,25 € couvrant le déficit global d'investissement et
8 046,49 € en section de fonctionnement au compte 002 excédent antérieur reporté.

Monsieur le Maire sort de la salle

Lecture du projet de délibération par Monsieur JOURNET

La délibération est adoptée par 10 voix POUR et 4 CONTRE (Messieurs MILLOUR, CARON, BONNERAVE, HENRY)

Monsieur le Maire revient dans la salle

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur JOURNET lit la délibération en précisant qu'il s'agit seulement d'un transfert.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur Jean Claude JOURNET, Adjoint aux finances , sur le fait que figure au chapitre 23 du Budget Primitif 2007, en section d'investissement, un montant total de 1 921 778.19 €. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un chapitre budgétaire, donc de regroupement, l'ensemble des dépenses inscrites ne sera pas engagé en 2007.
Ce montant qui ne sera pas engagé est estimé à 250 000 €.

En contrepartie, il a été décidé d'affecter ces 250 000 € au chapitre 21 également en section d'investissement, à des dépenses d'infrastructure non contractuelles mais qui entrent cependant dans les dépenses d'investissement de la ville.

Aucune observation de la part de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte la décision modificative n° 1 comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	+ 250 000 €
Chapitre 23	- 250 000 €
Solde	0 €

La délibération est adoptée par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs MILLOUR, CARON, BONNERAVE, HENRY)

5 - FIXATION DU TARIF CANTINE

Monsieur BOULARAND rapporteur informe qu'il y a de légères augmentations en précisant que l'augmentation est de 12€ pour les familles, par enfant sur l'année.

Monsieur MILLOUR demande quel est le prix du repas pour le prestataire

Monsieur BOULARAND répond qu'il ne le connaît pas exactement.

Monsieur MILLOUR demande que soit indiqué le prix du repas du prestataire dans le compte rendu.

Suite à la demande de M. MILLOUR, le prix du repas du prestataire est de 3.01 €

Monsieur BOULARAND fait lecture du projet de délibération et propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2007 de la façon suivante :

CANTINE	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3.40 €	3.45 €
3 enfants	2.95 €	3.00 €
4 enfants	2.65 €	2.70 €
Cantine extérieure	6.10 €	6.20 €

La délibération est adoptée par 15 voix POUR

6 - FIXATION DU TARIF CENTRE DE LOISIRS

Monsieur BOULARAND fait lecture du projet de délibération et propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} septembre 2007 de la façon suivante :

CENTRE DE LOISIRS

ancienne base 11,80

	coefficients				base 12,04	1		2		3		4	
						ancien	nouv.	ancien	nouv.	ancien	nouv.	ancien	nouv.
8 232,25	0,16	0,13	0,12	0,10		1,89	1,93	1,53	1,57	1,42	1,44	1,18	1,20
8 232,25 <r<= 10 290,31	0,19	0,16	0,13	0,12		2,24	2,29	1,89	1,93	1,53	1,57	1,42	1,44
10 290,31 <r<= 12 348,37	0,22	0,19	0,16	0,13		2,60	2,65	2,24	2,29	1,89	1,93	1,53	1,57
12 348,37 <r<= 14 406,43	0,25	0,22	0,19	0,16		2,95	3,01	2,60	2,65	2,24	2,29	1,89	1,93
14 406,43 <r<= 16 464,49	0,30	0,25	0,22	0,19		3,54	3,61	2,95	3,01	2,60	2,65	2,24	2,29
16 464,49 <r<= 20 580,62	0,35	0,30	0,25	0,22		4,13	4,21	3,54	3,61	2,95	3,01	2,60	2,65
20 580,62 <r<= 24 696,74	0,40	0,35	0,30	0,25		4,72	4,82	4,13	4,21	3,54	3,61	2,95	3,01
24 696,74 <r<= 28 812,86	0,50	0,40	0,35	0,30		5,90	6,02	4,72	4,82	4,13	4,21	3,54	3,61
28 812,86 <r<= 32 928,99	0,60	0,50	0,40	0,35		7,08	7,22	5,90	6,02	4,72	4,82	4,13	4,21
32 928,99 <r<= 41 161,23	0,70	0,60	0,50	0,40		8,26	8,43	7,08	7,22	5,90	6,02	4,72	4,82
41 161,23 <r<= 49 393,48	0,85	0,70	0,60	0,50		10,03	10,23	8,26	8,43	7,08	7,22	5,90	6,02
49 393,48 <r<= 57 625,73	1,00	0,85	0,70	0,60		11,80	12,04	10,03	10,23	8,26	8,43	7,08	7,22
r> 57 625,73	1,40	1,30	1,20	1,10		16,52	16,86	15,34	15,65	14,16	14,45	12,98	13,24

pour les personnes hors de Saint-Pathus (ancien tarif 18 €) le nouveau tarif est de

18,50€

Pour les demi-journées, il faut diviser le tarif par deux

Monsieur STEPHAN précise qu'il y a + 2% d'augmentation

La délibération est adoptée par 15 voix POUR

7 - FIXATION DU TARIF GARDERIE

Monsieur BOULARAND fait lecture du projet de délibération et propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la Garderie à compter du 1^{er} septembre 2007 de la façon suivante :

GARDERIE	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Garderie	2.25 €	2.30 €
Garderie après études	1.20 €	1.25 €
Garderie extérieur	7.00 €	7.15 €

Monsieur BOULARAND précise qu'il y a une augmentation de + 0,05€ pour la garderie après étude et que pour l'extérieur elle est de + 0,15€

La délibération est adoptée par 15 voix POUR

8 - FIXATION DU TARIF ETUDES SURVEILLEES

Monsieur BOULARAND fait lecture du projet de délibération et propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des études surveillées à compter du 1^{er} septembre 2007 de la façon suivante :

ETUDES SURVEILLEES	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Forfait	22.00 €	22.50 €

Monsieur BOULARAND précise qu'il y a une augmentation de + 0,50 €

La délibération est adoptée par 16 voix POUR

9 - FIXATION DU TARIF DES TRANSPORTS INTRA MUROS

Monsieur BOULARAND fait lecture du projet de délibération et propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif des transports intra murs à compter du 1^{er} septembre 2007 de la façon suivante :

TRANSPORT	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Transport intra murs matin et soir	0,65 €	0.70 €
Transport intra murs midi	gratuit	gratuit

Monsieur BOULARAND précise qu'il y a une augmentation de + 0,05 € matin et soir et que le midi le transport est gratuit

Sortie de Monsieur BONNERAVE

Monsieur CARON demande que cette augmentation soit faite une année sur deux afin de récupérer la même chose que pour les autres prestations. Il dit avoir déjà fait cette demande l'année dernière mais qu'il n'en a pas été tenu compte.

Retour de Monsieur BONNERAVE

La délibération est adoptée par 12 voix POUR et 4 voix CONTRE (Messieurs MILLOUR, CARON, BONNERAVE, HENRY)

10 - DENOMINATION DE RUES POUR L'OREE DES BRUMIERS ET LA ZONE D'ACTIVITES

Madame ARBI sort de la salle

Monsieur JOURNET lit le projet de délibération où il est proposé au Conseil Municipal de voter pour adopter le nom des rues des rues du futur lotissement « L'Orée des Brumiers » qui s'appelleront :

- **La rue principale** : rue l'Abbé Pierre,
- **L'impasse 1** : rue Saint Eloi,
- **L'impasse 2** : rue Sainte Thérèse,
- **Le chemin du fond** : chemin du Chalet

Ainsi que **pour la rue de la future Zone d'Activités** qui s'appellera :

- Rue Lucie AUBRAC

Monsieur CARON demande où est le fil conducteur pour ce lotissement
Monsieur MILLOUR demande pourquoi il y a une connotation religieuse
Il y a une réponse collégiale : Pourquoi pas !

Madame ARBI est de retour dans la salle

La délibération est adoptée par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs MILLOUR, CARON, BONNERAVE, HENRY)

11 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 4 PRISE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2007 POUR LA VENTE DES LOCAUX DES ANCIENS SERVICES TECHNIQUES A L'ANRES

Suite au courrier de la Sous Préfecture de Meaux daté du 03 mai 2007

Monsieur JOURNET expose que toute cession d'immeuble par une commune de plus de 2000 habitants doit donner lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal au vu notamment de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat (service des domaines)

En l'occurrence, s'agissant de la délibération du 16 mars 2007, adoptée à l'unanimité, il est de fait que le service des domaines, dûment consulté et dont l'avis a été reçu en Mairie, n'a pas été cité.

Il convient donc de compléter la délibération du 16 mars 2007.

Monsieur JOURNET lit le projet de délibération

La délibération est adoptée par 16 voix POUR

12 - FORMATION DU JURY CRIMINEL ANNEE 2008

Il est proposé au Conseil Municipal de tirer au sort, sur la liste électorale, 12 personnes pour composer la liste préparatoire de sélection des jurés d'assises pour 2008

Ces personnes devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2008.

Personnes tirées au sort pour être sur la liste préparatoire : JURY CRIMINEL

- *M. BAZIN Bernard né le 17 avril 1932 à Saint-Pathus (77) domicilié 10, rue du Plessis*
- *M. VIOLET Grégory né le 08 janvier 1978 à Pavillon Sous Bois (92) domicilié 20, rue Simone de Beauvoir*
- *M. MASSONNAT David né le 31 décembre 1968 à Meaux (77)23, domicilié 23, avenue des Chardonnerets*
- *Mme WILK Christel épouse TEBOUL née le 03 janvier 1968 à Melun (77) domiciliée 5, hameau de Noëfort*
- *M. SIMON Serge né le 22 avril 1939 à Maubeuge (59) domicilié 28, rue de la Théroouanne*
- *M. BOSCHE François né le 03 décembre 1963 à Niamey (99)domicilié 7, rue de l'Ailette*
- *M. BOULLONNOIS Hervé né le 13 mai 1981 à Le Blanc Mesnil (93) domicilié 1, rue du Rhin*
- *M. TABERNER Cédric né le 06 mars 1974 à Auchel (62) domicilié 4, allée des Orchidées*
- *M. CARRETTE Marcel né le 21 octobre 1943 à Aulnay Sous Bois (93) domicilié 5, rue des Hirondelles*
- *M. FRANCILLETTE Félix né le 20 décembre 1961 à Pointe à Pitre (971) domicilié 22, rue du Rhin*
- *M. BLIGNY Bastian né le 14 avril 1979 à Livry-Gargan (77) domicilié 15, rue du Plessis*
- *M. SANDRIN Sylvain né le 27 août 1968 à Gonesse (93) domicilié 6, allée des Rossignols*

Cette liste sera adressée dans les meilleurs délais à Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Melun.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Monsieur JOURNET fait la lecture des arrêtés de délégation

- **arrêté n° 07-066 du 23 mai 2007** portant signature avec l'EDF d'une convention d'occupation d'un terrain situé sur le domaine public « rue St Antoine » cadastré section AD parcelle n° 458 afin d'y installer un poste de transformation électrique DP Brumiers et le passage de câbles souterrains.
- **arrêté n° 07-067 du 23 mai 2007** portant signature d'un contrat de vente de titre de transport Imagine'R année scolaire 2007-2008

- **arrêté n° 07-068 du 23 mai 2007** portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte du patrimoine « Atelier Ticho » pour l'aménagement de l'église avec création d'une issue de secours
- **arrêté n° 07-069 du 24 mai 2007** portant signature d'un contrat de prêt MIN247407EUR/259903 avec Dexia Crédit Local de France
- **arrêté n° 07-073 du 31 mai 2007** portant signature d'un avenant au marché d'aménagement paysagers de la place de la mairie et de la rue de l'église
- **arrêté n° 07-074 du 04 juin 2007** portant modification de l'article n° 3 de l'arrêté n° 07-073 sur le délai d'exécution du marché
- **arrêté n° 07-082 du 11 juin 2007** portant signature d'une convention avec le Conseil Général de Seine et Marne pour la mise en place d'abris voyageurs dans la commune
- **arrêté n° 07-084 du 12 juin 2007** portant signature d'un contrat d'engagement avec EURODROP pour l'organisation d'un spectacle pyrotechniques, sons et lumières, lors de la fête communale du 04 août 2007

QUESTIONS DIVERSES

1) Aujourd'hui l'association locale ADMR de St Pathus, Oissery et environs est dissoute depuis le 11/12/2004. Pourriez vous nous préciser :

- **Le nom des occupants d'un ou plusieurs bureaux dans la maison de la solidarité ainsi que leur activité et leur temps de présence**
- **Quantifier le nombre de dossiers enregistrés et traités.**

Enfin, est-il normal que vous mettiez à la disposition de cette association des locaux ainsi que du matériel informatique de la mairie alors que le siège social de cette association est à Dammartin en Goële ?

Réponse : Mairie association née à Saint-Pathus. A Oissery le plafond étant écroulé il a été souhaité qu'il y ait une antenne relais de l'ADMR. Elle est constituée d'employés, il y a 87 dossiers sur Saint-Pathus, 6700 heures de travail et 55 personnes aidées.

La personne représentant cette association est Madame STEPHAN, membre du Conseil d'Administration depuis 1995 en relais avec Dammartin En Goële sur rendez-vous.

Le matériel est la propriété communale. Elle reçoit seulement après un contact téléphonique. Elle ne fait pas de permanence continue. Madame STEPHAN effectue un relais administratif bénévolement et non rémunérée. Il y a une permanence sur Othis et Dammartin en Goële

AVIMEJ et la CAF ont demandé à faire une permanence le jeudi après midi.

2) Il a été annoncé que la capacité d'accueil du centre de loisirs de Vivaldi a été abaissée à 50 enfants environ.

- **En cas d'une demande plus importante cet été, quels vont être vos critères de choix des enfants que vous allez pouvoir accueillir ?**
- **Avez-vous des projets d'agrandissement du centre de Vivaldi ou bien d'ouverture d'un nouveau centre à C Perrault. ?**

Réponse : La capacité totale du local est de 100 personnes. On accueille tous les enfants soit 55 enfants. Une réflexion sera faite pour la rentrée. Voir pour ouvrir un centre à Charles Perrault. Une construction prendra 2 ans

Pour aujourd'hui : 46 maternel, 74 primaire

Responsabilité : encadrement nécessaire et suffisant (1 pour 12 et 1 pour 8) on utilisera 3 salles de classe

Monsieur CARON dit qu'il y a problème avec le rond point

Monsieur STEPHAN répond on verra au retour

Monsieur CARON précise que suite aux inondations du chemin Gouesche, le fossé est plein de déchets verts

Monsieur STEPHAN réplique que ce sont les gens du secteur qui se débarrasse de leurs déchets. Il précise qu'il y a un ramassage gratuit

Monsieur ENCINAS intervient pour dire qu'un courrier sera fait à certaines personnes.

Monsieur CARON demande si la Théroouanne a été nettoyée.

Monsieur STEPHAN précise « le bassin régule bien et je vous ai vu y aller ». Le débit est petit sur la Théroouanne en temps normal et le bassin est calculé pour une réserve d'eau de 15000m3

La séance est levée à 19h30.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Saint-Pathus, le 11 juillet 2007

Le Maire,
Daniel STEPHAN

